

Comité syndical

Le 7 FEVRIER 2018

A 18 h 00

263 avenue Marc Seguin à Privas

07007 PRIVAS cedex

tél 04 75 20 29 40- fax 04 75 65 27 92

syndicat@eau-bassindeprivas.fr

www.eau-bassindeprivas.fr

Syndicat des Eaux
du Bassin de Privas

Compte rendu succinct de séance

Nombre de délégués : 12

Quorum : 8

Date de la convocation : 31/01/2018

Délégués présents :

Messieurs Samuel CROS et Jean-Pierre JEANNE Monsieur (COUX)
Messieurs Jean-Marie BESSON et Jean-Luc VERNET (CREYSSEILLES),
Madame Christine VERNET et Monsieur Alain AUNAVE (LYAS)
Messieurs Roger RINCK et Hervé ROUVIER (PRIVAS),
Messieurs Patrick GRANJON et Thierry COUTIER (SAINT PRIEST),
Messieurs Gérard MERCIER et Jean-Marie VIALLE (VEYRAS)

Délégués absents et excusés : Madame Véronique CHAIZE, Monsieur Robert HILAIRE

Délégués ayant donné mandat : Monsieur Fabrice COLOMBAN é Monsieur Hervé ROUVIER

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Marie BESSON

Participaient également à la séance : Monsieur Paul ANDRE, Trésorier, Monsieur Didier ISSARTEL et Madame ML VIGNE (SEBP)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an 2018 et le mercredi sept février, à dix-huit heures,

Le quorum étant atteint, le SEBP, peut délibérer. Monsieur Jean-Marie BESSON est désigné secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Délibération n° 2018-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 2 DECEMBRE 2017

Considérant que le rapport du comité syndical du 12 DECEMBRE 2017 est fidèle en tous points aux débats et décisions prises,

Considérant la nécessité d'approuver ce compte rendu,

- **APPROUVE** le compte rendu succinct du comité syndical du 12 décembre 2017

Délibération n° 2018-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF-DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTAT

Considérant la nécessité de se prononcer sur le compte de gestion de Monsieur le Trésorier, ainsi que sur le compte administratif de l'exercice écoulé et l'affectation des résultats

- **PREND ACTE**, du compte de gestion de Monsieur le Trésorier sur l'exercice 2017
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017, tel qu'il est présenté
- **APPROUVE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement suivant :
 - 564 947.20 € au compte 1068
 - 338 324.58 € au compte 002 d'excédent de fonctionnement reporté
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

Délibération n° 2018-03

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Considérant la présentation qui est faite,

Considérant les débats qui ont eu lieu,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an susdits,

Pour extraits certifiés conformes,

Le Président certifie que ces actes ont été transmis

au représentant de l'Etat et publié le : 14/12/2017

Le Président Hervé ROUVIER

